

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon

Publié le : 23/01/2025

DAG.25.00.A5

OBJET : Délégation de fonctions à Mme Françoise PRESSE, Conseillère municipale – Modification de l'arrêté DAG.20.00.A73

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-23, L.2122-32 et R.2121-2,
Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,
Vu le procès-verbal d'élection des adjoints du 3 juillet 2020,
Vu la délibération portant délégation du Conseil municipal au maire pour accomplir certains actes de gestion courante,
Vu l'arrêté DAG.20.00.A73 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Mme Françoise PRESSE,
Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du conseil municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté DAG.20.00.A73 en date du 20 juillet 2020 sont modifiées et remplacées par les dispositions suivantes.

Article 2 : Délégation de fonctions est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Mme Françoise PRESSE, Conseillère municipale, dans les matières ci-après :

- Prévention des risques sanitaires et urbains,
- Défense extérieure contre les incendies.

La présente délégation de fonctions s'exerce en concertation avec M. Gilles SPICHER, 3^{ème} Adjoint en charge de la santé, de l'hygiène, de la commission de sécurité.

Article 3 : Cette délégation de fonctions ne comporte pas de délégation de signature.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

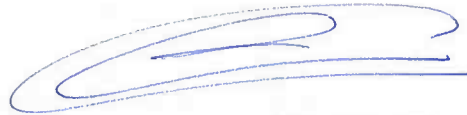


Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville,
- adressé en Préfecture.

Besançon, le **22 JAN. 2025**

La Maire



Anne VIGNOT

